



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024 - 157 du 27 septembre 2024.

Objet : Règlementation temporaire du stationnement en vue d'un déménagement rue du Commerce pour le compte de Mme Isabelle DUPONT.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 115-1 et R. 141-13,

Vu la demande présentée par l'entreprise Mme Isabelle DUPONT le 26 septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le 28 septembre 2024 de 9h30 à 16h30, Mme Isabelle DUPONT sera autorisée à stationner un camion de 20m³ sur la place Sadi Carnot au droit du n°23 rue du Commerce dans le cadre d'un déménagement.

Article 2 : Le permissionnaire devra prendre toutes dispositions utiles pour que le matériel utilisé ne constitue pas un danger sur la place, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur site.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Mme Isabelle DUPONT et à la Gendarmerie de VOUVRAY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 27 septembre 2024

Fait à Vouvray, le 27 septembre 2024.



Le Maire,

Brigitte PINEAU